

Point épidémiologique hebdomadaire Île-de-France

Point hebdomadaire de veille et surveillance sanitaires

Date de publication : 28 mai 2025

ÉDITION ÎLE-DE-FRANCE

Semaine 21 (du 19 au 25 mai 2025)

SOMMAIRE

Dengue, chikungunya et zika – Surveillance renforcée 2025	3
Dengue, chikungunya et zika – Infographie bilan Île-de-France 2024	4
Sources et méthodes	6

Points clés

- **Dengue, chikungunya et zika** : 43 cas de dengue, 46 cas de chikungunya et 1 cas de zika importés documentés en Île-de-France du 1^{er} au 28 mai 2025
- La situation de la Covid-19 et de l'asthme est à un niveau faible et stable.
- Les données de mortalité ne sont pas présentées dans ce point.

Tout signalement est à adresser au Point Focal Régional de l'ARS Île-de-France

E-mail : ars75-alerte@ars.sante.fr

Tél : 0 800 811 411

Fax : 01 44 02 06 76

Tout signalement urgent doit faire l'objet d'un appel téléphonique

Actualités

- A l'occasion du lancement de la surveillance renforcée de la dengue, du chikungunya et du Zika en France métropolitaine, les autorités sanitaires rappellent l'importance de se protéger des piqûres de moustiques: [ici](#)
- 31 mai - Journée mondiale sans tabac : encourager chaque tentative: [ici](#)
- Tabagisme et vapotage parmi les 18-75 ans en 2023: [ici](#)
- Vivre-avec-la-chaueur.fr : Santé publique France propose un nouveau dispositif pour adapter le quotidien face aux hausses des températures: [ici](#)
- Noyades : la prévention et la vigilance restent essentielles: [ici](#)
- Infections associées aux soins et traitements anti-infectieux dans les Ehpad en 2024 : [ici](#)
- Bulletin national hebdomadaire de surveillance sanitaire de la mortalité: [ici](#)

Vigilance

ROUGEOLE

Depuis le début de l'année 2025, une hausse des déclarations obligatoires de rougeole est observée en Île-de-France. Cette hausse concerne l'ensemble des départements franciliens. Certains cas Franciliens ont pu être reliés à des voyages en zone de circulation active du virus (Maroc, Viêt-Nam) ou des rassemblements (Salon de l'Agriculture). Face à cette situation, les professionnels de santé et la population doivent être sensibilisés aux [signes cliniques évocateurs](#).

La rougeole est considérée par l'OMS comme éliminée en France et a le statut de **maladie à déclaration obligatoire**. Toute suspicion ou diagnostic doit donc être signalé sans délai à l'ARS pour mesures de gestion immédiates (recherche de contacts, prophylaxie post-exposition...).

La vaccination de la population est le seul moyen d'éviter l'infection et la transmission secondaire. Il est essentiel de **vérifier le statut vaccinal** des personnes qui consultent et de les vacciner si besoin, notamment avant tout voyage vers une zone d'endémie. Voir les [Recommandations](#).

Depuis le 1^{er} janvier
2025 en IdF

109

Cas confirmés
biologiquement ou liés
épidémiologiquement

7

Cas suspects en cours
de confirmation

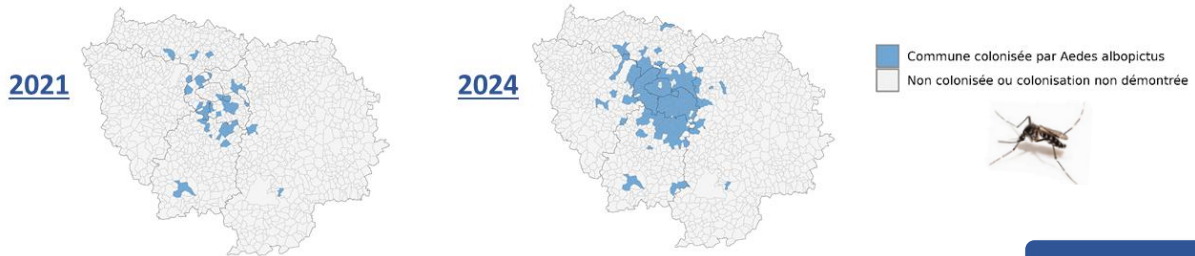
124

cas sur l'année 2024

Dengue, chikungunya et zika – Surveillance renforcée

La surveillance renforcée des arboviroses a lieu chaque année du 1^{er} mai au 30 novembre en France métropolitaine, période d'activité du moustique tigre *Aedes albopictus*, vecteur de la dengue, du chikungunya et du zika. Chaque année, le « moustique tigre » étend son aire de colonisation à des nouvelles communes de la région, augmentant la part de la population francilienne exposée - 11% en 2019 vs 68% en 2024 – et le risque d'émergence de foyers de transmission autochtone à partir d'un cas importé de zone de circulation des virus. Pour mitiger ce risque, l'ensemble des cas signalés à l'ARS (via la Déclaration obligatoire ou via le dispositif de rattrapage laboratoire de cas non-déclarés) sont investigués durant la surveillance renforcée et des enquêtes entomologiques sont déclenchées si nécessaire.

Figure 1 | Progression de l'aire documentée de colonisation par le moustique *Aedes albopictus* en Île-de-France, fin 2021 à fin 2024 (source données : ARS IDF, cartographie SpF)



[Voir le bilan 2024](#)

Données de la surveillance renforcée en Île-de-France, du 1^{er} au 28 mai 2025 :

Les différences par rapport aux chiffres du bilan national s'expliquent par la date d'arrêt des données

43
DENGUE

Zone d'importation : Antilles (28), Polynésie Française (6), Thaïlande (5), Afrique Sub-saharienne (2), Brésil (1) et Comores (1)

6 cas ont eu recours à l'hôpital

46
CHIKUNGUNYA

Zone d'importation : Réunion (42), de Maurice (3) et de Mayotte (1)

1 cas a eu recours à l'hôpital

1
ZIKA

Zone d'importation : République Dominicaine

-

72 (83%) cas résidant dans une commune colonisée, limitrophe ou avec présence épisodique d'*Aedes albopictus*

Tableau 1 | Cas importés de dengue, de chikungunya et de zika, par département de résidence pendant la surveillance renforcée, Île-de-France, 28/05/2025

Département	dengue	chikungunya	zika
75-Paris	8	6	0
77-Seine-et-Marne	2	3	1
78-Yvelines	7	9	0
91-Essonnes	4	6	0
92-Hauts-de-Seine	13	5	0
93-Seine-St-Denis	3	5	0
94-Val-de-Marne	4	5	0
95-Val-d'Oise	2	7	0
Île-de-France	43	46	1

Figure 1 | Cas de dengue, de chikungunya et de zika par semaine de signalement pendant la surveillance renforcée, Île-de-France, 28/05/2025

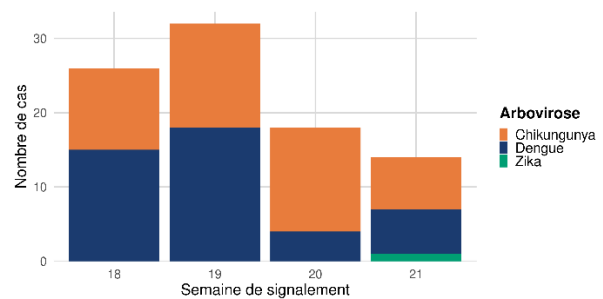
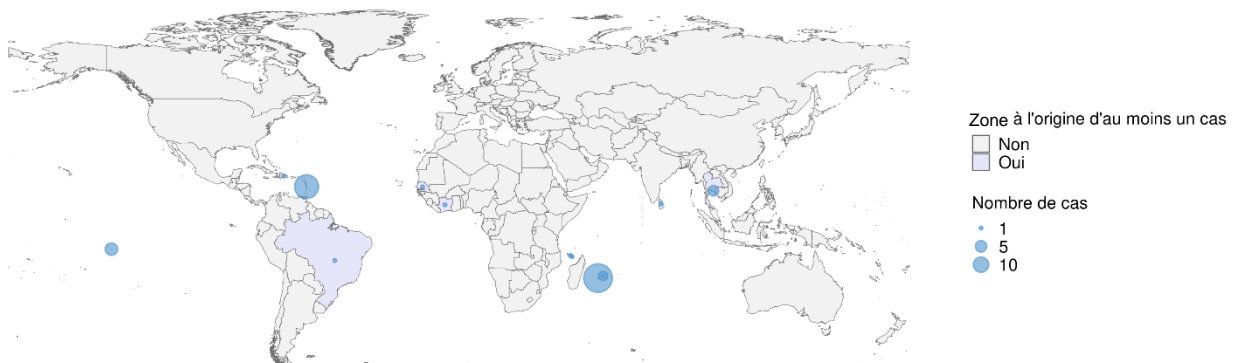


Figure 2 | Distribution des cas de dengue, de chikungunya et de zika, par pays/territoire d'importation pendant la surveillance renforcée, Île-de-France, 28/05/2025



Dengue, chikungunya et zika – Bilan Île-de-France 2024

Infographie réalisée avec l'Observatoire Régional de Santé Île-de-France (ORS IdF) pour illustrer le bilan de la surveillance renforcée en Île-de-France en 2024 et l'importance de la prévention. Disponible [ici](#).



Santé publique France



Arboviroses transmises par le «moustique tigre» en Île-de-France

Situation sanitaire et prévention en 2024

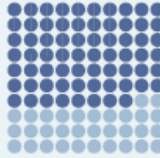
La dengue, le chikungunya et le zika sont des maladies (arboviroses) dont les virus sont transmis par le «moustique tigre». Ce moustique est présent en Île-de-France depuis 2015 et désormais actif dans tous les départements de la région, notamment dans les zones densément peuplées. La lutte contre le «moustique tigre» constitue aujourd'hui une priorité de santé publique afin d'éviter toute transmission autochtone à partir d'un cas importé d'une zone endémique. Il s'agit de limiter le risque d'émergence des maladies qu'ils provoquent.

Cette infographie, réalisée avec la Cellule régionale Santé publique France en Île-de-France, illustre la situation sanitaire et l'importance de la prévention.




Dengue, chikungunya, zika : situation épidémiologique en Île-de-France

L'Île-de-France, un territoire colonisé par le «moustique tigre»

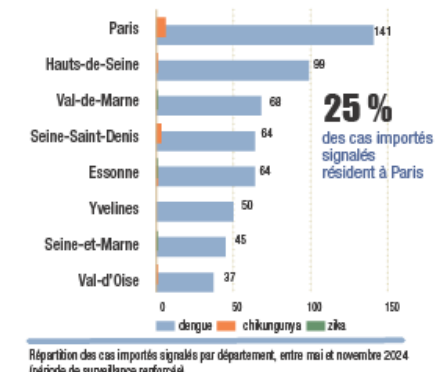


68 %
des Franciliens vivent dans une commune colonisée par le «moustique tigre» en 2024, contre 11 % en 2019




En Île-de-France, de nouvelles communes colonisées par le «moustique tigre» sont identifiées chaque année

Les communes colonisées en 2024 (en bleu)




568



12 dengue
2 chikungunya
1 zika
3 zika



Nombre de cas importés entre mai et novembre en 2024



Premiers cas autochtones
5 cas de dengue en 2023
1 cas de chikungunya en 2024



Le «moustique tigre», *Aedes albopictus*, est infecté par un virus (Dengue, Chikungunya ou Zika) en piquant une personne contaminée. Après 2 à 15 jours, il peut par le biais de ses piqûres, véhiculer le virus et infecter une autre personne et ce tout au long de son cycle de vie (un mois).

21 %
des cas de dengue signalés ont eu recours à l'hôpital en 2024

Principaux symptômes : dengue, chikungunya et zika

Les principaux symptômes cliniques de ces trois arboviroses sont très proches et nécessitant des analyses biologiques pour confirmer le diagnostic.

- fièvre supérieure à 38,5°C et d'apparition brutale
- asthénie
- signes digestifs fréquents
- douleurs musculaires et/ou articulaires
- maux de tête
- éruption cutanée

Les cas avec peu ou pas de symptômes sont fréquents (environ 80%) tandis que de plus rares cas présentent une forme sévère (environ 1%).

En 2024, 113 des 568 cas de dengue signalés ont eu recours à l'hôpital et 3 des 12 cas de chikungunya (incluant les passages aux urgences)

Surveillance et caractéristiques des cas

Déclaration obligatoire de tous les cas (DO) : toute l'année

Période de surveillance renforcée pendant la période d'activité du "moustique tigre" : 1er mai - 30 novembre



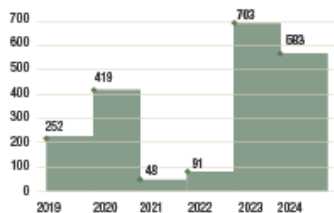
41% des cas importés en 2024 sont signalés au cours des mois d'août et septembre

30 % des cas ont débutés les symptômes durant le mois d'août suite à des vacances estivales passées en zone tropicale

Cas importés d'arboviroses en Île-de-France entre mai à novembre 2024 (période de surveillance renforcée)



51% des cas importés de dengue étaient en lien avec l'épidémie aux Antilles et Caraïbes en 2024



En 2024, le nombre de cas importés signalés est légèrement inférieur à celui de 2023, année marquée par l'intense épidémie de dengue aux Antilles

Evolution du nombre annuel de cas importés de dengue, chikungunya, et zika signalés au cours des périodes de surveillance renforcée en Île-de-France, 2019-2024

Prévention et actions contre la prolifération du moustique tigre

Des vaccins existent depuis peu dans le cas de la dengue et du chikungunya. L'intérêt de cette vaccination en zone non épidémique n'a pas été démontré.



Anses
Portail de signalement du moustique tigre

CITOYENS

> **Reconnaître le moustique** et signaler sa présence sur le Portail de signalement du moustique tigre

- Silencieux, il pique plutôt le jour
- Rayé blanc et noir
- Mesure moins de 0,5 centimètre

> **Prévenir sa prolifération** en évitant toute eau stagnante, en curant les gouttières... 80 % des gîtes larvaires sont chez les particuliers

> **Se protéger** des piqûres

> **Voyageurs** : se protéger des moustiques durant toute la durée du voyage et au retour consulter un médecin en cas de fièvre (et utiliser des répulsifs en attendant le résultat du test)



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

> **Communiquer** auprès des usagers et favoriser l'implication de tous les acteurs de la commune (prévoir des réunions publiques auprès des associations locales, des syndicats de copropriété mais aussi des sessions de sensibilisation dans les écoles...)



> **Observer** les espaces publics communaux et établir une stratégie pour éviter la prolifération

> Intégrer la **lutte antivectorielle** dans le plan communal de sauvegarde

La lutte contre ces maladies passe essentiellement par la lutte antivectorielle, qui consiste à agir sur le «moustique tigre».



ARS Île-de-France
Kit de communication à destination des collectivités locales

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

> **Surveillance épidémiologique**

La déclaration obligatoire (DO) est le signalement immédiat aux ARS par tout médecin clinicien ou biologiste des cas probables et confirmés. Elle a lieu tout au long de l'année. La DO déclenche immédiatement de la part des autorités sanitaires une cascade d'actions pour réduire le risque d'émergence de cas autochtones.

> Une **surveillance renforcée** est instaurée avec Santé publique France entre le 1^{er} mai et le 30 novembre, période d'activité du moustique.

- **Investigation de l'ensemble des cas** et détermination en dernier recours
- **Surveillance entomologique** : réseau de pièges pondoirs, traitement des signalements citoyens
- **Sensibilisation** : collectivités territoriales, professionnels de santé, voyageurs, grand public



Santé publique France
Chikungunya, dengue et zika en Île-de-France. Bilan 2024. Bulletin, 2025

Sources : données Santé publique France, 2024

© pictos Juan Pablo Bravo, Suprathin, Tiki Komla Gati, muhammad alifudin, monik, NHA, Adrien Coquet (pajar) Flatart, Tad Grajeda, Achok, ARS ARS, Hayashi Fumihito, Yosua Bungaran (page 2) from Noun Project

Pour en savoir plus :
ARS Île-de-France : <https://www.iledefrance.ars.sants.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>

ARS Île-de-France
Les maladies à transmission vectorielle : enjeux sanitaires pour l'Île-de-France. 2024



Sources et méthodes

Dengue, chikungunya et zika

Données épidémiologiques: dispositif de surveillance basé sur la Déclaration obligatoire (DO) des cas confirmés biologiquement et renforcée pendant la période d'activité du moustique *Aedes albopictus* (du 1^{er} mai au 30 novembre) par un rattrapage des cas non déclarés via le dispositif de DO, identifiés à partir des données des laboratoires d'analyses médicales (groupes Biominis et Cerba). L'ensemble des cas sont investigués pendant la période de surveillance renforcée permettant d'orienter les actions de Lutte antivectorielle (LAV).

Equipe de rédaction

Arnaud Tarantola (Responsable)

Laetitia Ali Oicheih

Marco Conte

Anne Etchevers

Nelly Fournet

Rémi Lefrançois

Gabriela Modenesi

Anselme Pascal

Dépôt légal : 28/05/2025

Contact : cire-idf@santepubliquefrance.fr

Remerciements à nos partenaires

- Les cliniciens et biologistes qui déclarent les cas
- L'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, dont les délégations départementales
- L'Observatoire régional des soins non programmés (ORNSP) en Île-de-France
- GCS SESAN, Service numérique de santé
- Les services d'urgences hospitaliers du réseau Oscour®
- Les associations SOS Médecins du réseau SOS Médecins/Santé publique France
- Le réseau Sentinelles/ Inserm
- Services d'états civils des communes informatisées
- Les laboratoires Biominis et Cerba

Pour rester informé(e) et recevoir gratuitement les publications de Santé publique France Île-de-France, **nous vous invitons à vous abonner à notre liste de diffusion via ce [lien](#) ou ce QR code.**



N'hésitez pas à partager cette invitation avec vos collègues et contacts qui pourraient également trouver ces informations pertinentes.